



## ACTUALITÉS

- La MEPLF en faveur de règles de marchés publics simplifiées
- Bruno Bourg-Broc auditionné au Sénat
- Relance du marché intérieur : Acte II
- Budget européen 2012 : une hausse mal acceptée
- Prix RegioStars 2012
- Fête de l'Europe
- Publication de la liste des bénéficiaires de la PAC
- Nouveau sur le site

## PERSPECTIVES

- LE POINT SUR : LE REGISTRE DE TRANSPARENCE

## La MEPLF en faveur de règles de marchés publics simplifiées

Les associations membres de MEPLF ont adressé leur réponse à la consultation de la Commission européenne relative à la révision des règles européennes en matière de marchés publics.

Les marchés publics représentent en France 130 milliards d'euros. Les collectivités locales sont les premiers acheteurs publics avec plus de 90 % de leurs achats assis sur des contrats publics.

C'est pourquoi, les associations membres de la MEPLF ont tenu à participer à cette consultation et ont adressé à la Commission européenne plusieurs propositions pour améliorer les outils destinés aux pouvoirs adjudicateurs parmi lesquels l'extension du recours à la négociation et la simplification des procédures applicables aux « petits » pouvoirs adjudicateurs.

La Commission propose des pistes pour que les marchés publics puissent servir à soutenir d'autres politiques : lutte contre le changement climatique, politiques sociales, soutien à l'innovation. Les associations membres de la MEPLF sont favorables au recours à des critères environnementaux, sociaux ou d'innovation dans le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse lors de l'attribution des offres. Cependant le soutien à d'autres initiatives ne peut pas faire oublier l'objet proprement dit du marché qui doit rester un outil au service du besoin de la collectivité.

Concernant le point précis de l'intégrité des procédures de marchés publics, les associations membres de la MEPLF estiment qu'une nouvelle réglementation européenne serait inutile dès lors que la France dispose déjà d'un arsenal de mesures efficaces pour lutter contre le favoritisme, la corruption ou les conflits d'intérêts.

En tout état de cause, les associations membres de la MEPLF réitèrent leur opposition à toute initiative en matière de coopération public/public, celle-ci relevant de la libre administration des collectivités locales et n'étant alors pas concernée par les règles du marché intérieur.

Enfin, elles regrettent le manque de coordination des initiatives européennes présentées récemment ce qui crée un sentiment de confusion: libre établissement des entrepreneurs dans la directive services, financement des missions de service public avec la révision du paquet Monti Kroes, initiative « concessions », l'Acte pour le marché unique, livre vert sur les marchés publics.

C'est maintenant au tour du Comité des Régions, du Parlement européen, et des Etats membres de se prononcer sur ces différentes questions.

## BRUNO BOURG-BROC AUDITIONNÉ AU SÉNAT

Le 27 avril 2011, à l'invitation de la commission des affaires européennes et celle de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire le président de la MEPLF, Bruno Bourg-Broc a été auditionné au Sénat sur le thème de l'avenir de la politique de cohésion et la proposition de créer une catégorie dite de « régions intermédiaires ».

S'exprimant au nom de l'ensemble des présidents des associations membres de la MEPLF, Bruno Bourg-Broc a rappelé les éléments essentiels de la position commune sur l'avenir de la politique de cohésion.

Il a en particulier rappelé que les présidents des associations membres de la MEPLF ont demandé au gouvernement de revoir leur position sur le budget de la future politique de cohésion et qu'ils ont sollicité un rendez-vous auprès de Bruno Le Maire, Ministre en charge de l'aménagement du territoire.

La politique de cohésion devra, selon eux, continuer à couvrir tout le territoire communautaire.

Bruno Bourg-Broc a également fortement insisté sur l'importance de la gouvernance en demandant que chaque Etat membre soit invité à indiquer dans les documents stratégiques et de programmation comment le principe de partenariat sera mis en œuvre et comment tous les niveaux de gouvernance, en particulier le niveau local, seront associés à l'élaboration et l'exécution de la politique de cohésion. Cette politique est en effet la première vitrine de l'Europe dans les territoires et elle ne peut pas se passer de la légitimité et du savoir-faire des élus locaux.

Sur la question plus précise des « régions intermédiaires », le président de la MEPLF a déclaré que les associations membres soutiennent cette initiative : celle-ci établira en effet une meilleure équité territoriale en faisant que les régions qui ont le même niveau de développement mesuré par le PIB/hab soient traitées de la même manière au regard de la politique de cohésion et, surtout, elle semble particulièrement attractive pour la France dans la mesure où elle est susceptible d'améliorer les modalités de participation aux fonds structurels pour huit à dix régions françaises.

La condition de ce soutien, le président de la MEPLF l'a rappelée, est bien entendu le fait que cette innovation proposée par la Commission ne remette pas en cause la participation aux fonds structurels des autres territoires français que ce soit pour leur éligibilité, le niveau de l'aide et les actions qu'ils pourront financer.

Au cours de la discussion, l'ensemble des intervenants ont souligné qu'il fallait sortir de l'alternative « PAC ou politique de cohésion » et soutenir ces deux politiques qui ont chacune leurs objectifs propres et dont la France et ses territoires ont également besoin.

A l'issue de cette audition, Jean Bizet président de la commission des affaires européennes, a annoncé son intention de faire adopter une résolution de la commission des affaires européennes pour manifester le soutien du Sénat en faveur d'une politique de cohésion ambitieuse et soutenant la création de régions intermédiaires.

Participaient également à cette audition :

- Jean-Claude Gaysot, ancien ministre vice-président du Conseil régional de Languedoc-Roussillon ;

### FOCUS

*La Commission européenne a proposé dans le 5<sup>ème</sup> rapport sur la cohésion de soutenir plus particulièrement toutes les régions dont le PIB/hab est compris entre 75 et 90% de la moyenne communautaire en créant une nouvelle catégorie dite « régions intermédiaires ». Cette nouvelle catégorie pourrait se traduire par une enveloppe financière plus importante, un taux de cofinancement plus important et des critères d'éligibilité plus souples.*

- Alain Tourret, vice-président du Conseil régional de Basse-Normandie ;
- André Reichardt, vice-président du Conseil régional d'Alsace.

Pour suivre les débats en ligne :

- <http://videos.senat.fr/video/videos/2011/video8690.html>
- <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20110426/eco.html>

## Le 12 avril 2011, la Commission européenne a annoncé les douze priorités qu'elle comptait soutenir dans l'immédiat pour relancer le Marché unique.

Ces [priorités](#) ont été choisies parmi les cinquante proposées lors du lancement de l'Acte pour le Marché unique en novembre dernier.

Les priorités que la Commission propose de mettre en œuvre en 2011-2012 sont les suivantes :

1. Accès au financement pour les PME.
2. Mobilité des travailleurs au sein du marché unique.
3. Droits de propriété intellectuelle.
4. Consommateurs, acteurs du marché unique.
5. Services: renforcer la normalisation.
6. Réseaux européens plus forts.
7. Marché unique numérique.
8. Entrepreneurat social.
9. Fiscalité.
10. Plus de cohésion sociale dans le marché unique.
11. Environnement réglementaire des entreprises.
12. Marchés publics.

Parmi ces propositions, plusieurs d'entre elles vont dans le sens des [attentes formulées par les associations membres de la MEPLF](#).

Les associations membres de la MEPLF se réjouissent en particulier qu'en matière de gouvernance, la Commission propose d'associer étroitement les autorités locales à la relance du Marché unique en les invitant à participer à l'élaboration et la mise œuvre des règles du marché unique. La Commission européenne prévoit, par ailleurs, de les inviter à une « journée du marché unique », au sein du Forum pour le marché intérieur selon des modalités qui restent encore à préciser.

Cependant, les associations membres de la MEPLF déplorent que la Commission persiste dans sa volonté de proposer une initiative européenne en matière de concessions de services.

Elles regrettent aussi qu'en matière de normalisation la place des collectivités locales soit passée sous silence.

En matière de services publics, les associations membres de la MEPLF attendent maintenant des propositions concrètes de la Commission. Celle-ci annonce en effet une communication pour 2011 qui présentera des actions ayant pour objectif de garantir que les SIEG, y compris les services sociaux d'intérêt général (SSIG), bénéficient d'un cadre stabilisé leur permettant d'accomplir leurs missions.

Le Conseil européen est invité à donner son aval à ces mesures et les co-législateurs (Conseil des ministres et Parlement européen) à apporter leur soutien à ces priorités rapidement.

## ACTUALITÉS

### BUDGET EUROPÉEN 2012 : UNE HAUSSE MAL ACCEPTÉE

Le 20 avril 2011, le commissaire européen au budget Janusz Lewandowski a présenté le projet de budget européen pour 2012.

Celui-ci s'élève à 132,7 milliards d'euros pour les dépenses contre 126,5 milliards en 2011, soit une hausse de 4,9% et 147,4 milliards d'euros en engagements contre 142,1 milliards en 2011.

La Commission européenne justifie cette hausse par les engagements juridiques qu'elle a pris au nom de l'UE. Les dépenses découlant des programmes de financements adoptés en 2007 (politique de cohésion, programme de recherche et de développement) doivent maintenant être honorées et les porteurs de projets (PME, collectivités locales...) qui ont avancé les crédits doivent être remboursés. La Commission a indiqué que, pour sa part, elle avait gelé toutes ses dépenses administratives et que 94% de ce budget était destiné aux territoires, aux citoyens, aux entreprises et associations de l'UE.

Plusieurs Etats membres dont la France ont émis de fortes réserves sur cette hausse. Cette prise de position s'inscrit dans le droit fil de la [lettre commune du 18 décembre 2010](#) cosignée par la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Finlande qui indiquait que le budget communautaire ne devrait plus augmenter et ce, dès 2011.

Le 11 mai prochain, une délégation d'élus de la MEPLF rencontrera Hervé Jouanjean, directeur général du Budget à la

Commission européenne pour évoquer ces questions.

## ACTUALITÉS

### PRIX REGIOSTARS 2012

Pour la cinquième année consécutive, la Commission européenne a lancé un appel à candidatures pour attribuer des prix européens à des projets innovants cofinancés par la politique de cohésion.

Ce prix comporte cinq catégories :

1. *Croissance intelligente*: projets innovants ou schémas soutenant l'innovation des services dans ses différentes formes.
2. *Croissance durable*: investissements dans les services d'écosystèmes et infrastructures écologiques favorisant le développement régional durable.
3. *Croissance inclusive*: stratégies, initiatives ou projets relatifs au défi du changement démographique et soutenant la population vieillissante active (2012 sera l'Année européenne du vieillissement actif).
4. *CITYSTAR*: Stratégies intégrées pour le développement des zones urbaines défavorisées.
5. *Information et communication*: Information donnée au public à travers Internet sur les projets ayant bénéficié de la politique régionale de l'UE.

La date limite pour la présentation des projets est fixée au **15 juillet 2011**. Les projets doivent être présentés par les autorités de gestion du FEDER qui peut soutenir une candidature pour chaque catégorie. Les régions, les départements et les communes peuvent se porter candidats, le choix des projets relevant de la compétence des autorités de gestion

[Plus d'information](#)

[regio-stars@ec.europa.eu](mailto:regio-stars@ec.europa.eu) (Tel :+3222992840)

## ACTUALITÉS

### FÊTE DE L'EUROPE

Le 9 mai est la journée de l'Europe. Cette date commémore la déclaration Schuman.

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, alors ministre des affaires étrangères français fait une déclaration historique dans le Salon de l'Horloge du Quai d'Orsay en appelant à la mise en commun des productions d'acier et de charbon françaises et allemandes. C'est le début de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA).

Toute la semaine, sont organisés partout en France des événements et manifestations pour célébrer l'Europe.

[Agenda 2011 de la fête de l'Europe](#)

## ACTUALITÉS

### PUBLICATION DE LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PAC

Le nouveau règlement relatif à la publication des informations relatives aux bénéficiaires de fonds en provenance du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) est entré en vigueur le 27 avril 2011

Les Etats membres sont donc tenus de publier les chiffres et les noms de tous les bénéficiaires de la PAC en 2010. Si ces règles ont été mises en place il y a trois ans, cette année, le nom des agriculteurs ne figurera pas sur cette liste, seules les personnes morales seront mentionnées.

[Accéder aux chiffres](#)

## ACTUALITÉS

### NOUVEAU SUR LE SITE

Depuis le dernier numéro, vous trouverez en ligne sur notre site Internet

Une [synthèse de l'Acte pour le Marché unique](#).

Un [compte rendu de la semaine 2011 de l'énergie durable à Bruxelles](#).

Une [présentation de la stratégie énergétique européenne pour 2020](#)

Une [présentation du plan de la Commission européenne pour l'e-gouvernement](#) ainsi que le compte rendu de l'audition du Comité des Régions sur ce sujet.

## PERSPECTIVES

### LE POINT SUR : LE REGISTRE DE TRANSPARENCE

En 2005, dans le cadre de l'initiative européenne pour la transparence, le Commissaire européen en charge des affaires administratives, Siim Kallas a proposé la mise en place d'un registre facultatif des représentants d'intérêts œuvrant auprès de la Commission européenne (CE).

Sont définies comme représentations d'intérêts : «*les activités qui visent à influencer sur l'élaboration des politiques et les processus décisionnels des institutions européennes*». Ce registre vise donc à les identifier pour améliorer la transparence, la Commission estimant à 15 000 le nombre de lobbyistes présents à Bruxelles.

Ce registre facultatif, lancé en 2008, répertorie trois types d'organisation : les consultants en affaires publiques et cabinets d'avocats, les lobbyistes d'entreprises et syndicats, les ONG et centres de réflexions.

L'inscription à ce registre implique d'indiquer le nom et la nature de l'organisme, ses domaines d'intérêts, ses membres ou clients et certaines données financières, telles que les sources de financement pour les ONG, ou bien encore le montant de leurs activités liées à la représentation d'intérêts pour les lobbyistes d'entreprises. Elle implique aussi l'adoption du [code de conduite](#) proposé par la Commission.

Toutes ces informations sont rendues publiques par la Commission sur son [site Internet](#).

La même année, le Parlement européen (PE) a voté une [résolution](#) demandant la mise en place d'un registre commun pour la Commission et le Parlement européen. En novembre 2010, le groupe de travail Parlement européen/Commission européenne, présidé par la députée européenne Diana Wallis (UK, ALDE), a abouti à un accord interinstitutionnel permettant la mise en place d'un tel registre.

Carlo Casini (It, PPE) a récemment été chargé de préparer un rapport sur cet accord interinstitutionnel. Adopté le 19 avril 2011 par la commission affaires constitutionnelles du Parlement européen, [ce rapport](#) propose d'adopter cet accord interinstitutionnel avec quelques aménagements :

- toutes les organisations seront concernées, à l'exception, des partenaires sociaux en tant qu'acteurs du dialogue social, des églises, des partis politiques, et des autorités locales et régionales. Toutefois, les associations d'élus locaux ou les réseaux représentant des collectivités territoriales ne seront pas exclus de l'inscription à ce registre.
- Ce registre restera facultatif. Cependant, comme il sera relié au registre d'accès aux bâtiments du Parlement européen qui est un registre d'inscription obligatoire pour toutes les organisations souhaitant obtenir un titre d'accès à ses bâtiments, dans les faits, l'inscription à ce registre sera obligatoire pour obtenir un droit d'entrée permanent au PE.
- Ce registre sera commun au Parlement européen et à la Commission. Le Conseil est également invité à rejoindre le registre.
- L'inscription à ce registre impliquera de dévoiler un certain nombre de données financières.
- Une « empreinte législative » sera mise en place : les députés européens en charge de rapport devront indiquer en annexe de leur rapport les organisations rencontrées.

Le Parlement européen devrait approuver ce rapport lors de la plénière du 11 mai prochain. L'entrée en vigueur de cet accord interinstitutionnel est prévue pour juin 2011.

Toutefois, à la suite des récents scandales de corruption de certains députés européens, un nouveau groupe de travail présidé par le Président du Parlement européen, Jerzy Busek (Pol, PPE), est chargé de réfléchir à la mise en œuvre concrète de cet accord, à l'élaboration d'un code de conduite lié au registre de transparence et au renforcement d'un code éthique pour les parlementaires européens.